Vingt-neuvième Année. — N° 535 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. DIMANCHE 30 NOVEMBRE 1884.

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

PRIX DES INSERTIONS
Annonces : la ligne, 20 c. — Réclames : 30 c. — Faits divers, 50 c.
ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à ROUBAIX. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ

ROUBAIX, 29 NOVEMBRE 1884.

LE DÉNOUEMENT

Malgré l'intervention quelque peu tardive de M. Ribot, la majorité n'a pas voulu rompre les liens qui l'unissaient au ministère. Elle a pensé qu'après avoir voté les crédits, elle ne pouvait pas s'en tenir à un ordre du jour pur et simple qui aurait pu être à bon droit interprété comme un témoignage de défiance.

On sait que depuis le jour où les affaires de l'Extrême-Orient ont été discutées pour la première fois à la tribune du Palais-Bourbon, une des principales préoccupations des députés a été d'intimider la Chine par la vigueur de leurs manifestations parlementaires. Or, une motion de blâme suivant de près un vote qui venait de mettre 43 millions de plus à la disposition des ministres, eût été une énigme tellement indéchiffrable que la cour de Pékin aurait renoncé à la comprendre, car elle eût dérouté la subtilité professionnelle des mandarins les plus expérimentés.

M. Ferry restera donc au pouvoir et nous nous résignons sans trop de peine à ce dénouement de la comédie qui vient de se jouer au Palais-Bourbon. En ce moment, le parti conservateur n'aurait aucun profit à espérer d'un changement de ministère. Un cabinet dirigé par les chefs de la fraction la plus modérée du parti républicain aurait été obligé, faute de candidats de sa nuance, de prêter son concours aux listes radicales et eût peut-être atténué les préventions qu'elles excitent dans le pays. D'autre part, des élections faites par M. Clémenceau et ses amis eussent été une redoutable aventure.

Grâce au vote qui vient de conserver à M. Ferry la direction des affaires publiques, aucun des dangers dont nous venons de parler n'est à redouter. Le parti conservateur peut engager la lutte dans les conditions les plus favorables. Il se trouve en présence d'un ministère, usé, impopulaire, écrasé sous le poids de fautes sans nombre et de revers diplomatiques irréparables. La discussion qui vient de toucher à sa fin, a mis en pleine lumière l'imprévoyance, la légèreté, la présomption de nos gouvernants. Le président du conseil lui-même a été obligé d'avouer qu'il s'était laissé mener par les événements, et de plaider les circonstances atténuantes. Ce n'est un mystère pour personne que le cabinet a été sauvé par les scrupules d'un certain nombre de députés de l'Union démocratique. Ils ont craint de faire plaisir aux Chinois en rendant à la vie privée les ministres des destructions intelligentes, et cette préoccupation a suffi pour les empêcher de voter l'ordre du jour pur et simple à la fin de la séance de jeudi.

C'est désormais du Céleste-Empire que M. Ferry va tirer ses derniers moyens d'existence ministérielle. La phrase célèbre : « Ne le dites pas aux Chinois » est devenue la devise de sa politique, et la répugnance inspirée à la Chambre par l'idée de « faire plaisir aux Chinois » est l'unique argument dont ses amis font usage pour détourner les coups dont il est menacé.

Le patronage d'un ministre réduit à de pareils expédients pour conserver au jour le jour un pouvoir précaire, sera plus funeste qu'utile aux candidats officiels. A défaut de tout autre avantage, la discussion sur les affaires du Tonkin a eu pour effet d'établir entre M. Ferry et les membres de la majorité un lien indissoluble. Le président du conseil et ses députés sont rivés désormais à la même chaîne. Les mamelucks qui ont voté les crédits inépuisables et les ordres du jour de confiance à jet continu, ne sont plus admis maintenant à prétendre qu'ils ont été trompés. En renversant hier le ministère, ils auraient pu à la rigueur se dégager d'une solidarité compromettante. Mais, à partir de ce jour, les équivoques ne sauraient plus être permises. Ceux qui ont voté pour M. Ferry lui ont donné leurs suffrages en pleine connaissance de cause. Ce ne sont pas seulement des orateurs de la droite ou de l'extrême-gauche, ce sont des républicains éprouvés, des hommes politiques habitués de longue date à voter aveuglément pour le ministère, qui ont signalé à la majorité de l'Assemblée les fautes dont elle allait devenir complice par une imprudente ratification. Les mamelucks ministériels n'ont voulu écouter aucun avertissement ; ils ont, une fois de plus, voté les yeux fermés, et ils ne devront pas être surpris si le suffrage universel, aux élections prochaines, ne voit en eux que les candidats du Tonkin.

LA NOMINATION DU DERNIER INAMOVIBLE

M. Cambon, ministre résident de France à Tunis, est sauvé! Le centre gauche lui avait fait entrevoir, il y a six semaines, le fauteuil convoité de M. de Douhet; mais l'Union républicaine farouche, par la voix de M. Roger-Marvaise, avait dit : Nous faisons une nouvelle loi électorale; elle sera votée définitivement avant l'expiration des délais fixés par la loi de 1875 pour le remplacement d'un inamovible, ajournons l'élection jusqu'à l'extrême limite.

Et l'Union républicaine se crut victorieuse, et M. Cambon pensait qu'il devait renoncer à son rêve : siéger à perpétuité au Luxembourg !

Oui, mais le centre gauche veillait, et aussi M. Léon Say; et tout tranquillement ce dernier a annoncé hier au Sénat que la Chambre n'ayant pas encore ratifié la nouvelle loi électorale sénatoriale, le Sénat était tenu d'élire le 9 décembre au plus tard, bon gré mal gré, un inamovible.

L'Union républicaine n'en peut croire ses oreilles ; elle était dans une si complète sécurité! Et voilà que M. Léon Say, la loi de 1875 en main, veut l'obliger à statuer sur l'élection d'un inamovible alors que l'institution de cette catégorie sénatoriale est moralement condamnée par le Parlement! M. Tolain en fera certainement une maladie,

Du reste, lui et son groupe ne sont pas au bout de leurs déboires : non seulement le Sénat nommera son dernier inamovible, mais il le choisira le samedi 6 décembre.

M. Cambon peut se vanter d'être un heureux mortel; M. Tolain ne lui pardonnera pas sa chance.

UNE NOUVELLE MONSTRUOSITÉ

Le conseil municipal de Paris vient de commettre une nouvelle monstruosité.

M. Millerand, rapporteur des subventions aux œuvres philanthropiques, fait rayer le secours de 2,500 francs accordé jusqu'à présent à l'œuvre de patronage des aliénés indigents, à cause « des attaches cléricales » du comité de cette œuvre.

Ainsi, voilà de pauvres fous n'ayant ni feu ni lieu, ni aucune ressource, à qui les radicaux coupent les vivres et les médicaments, parce que le comité de secours qui les a pris en pitié a des attaches cléricales.

C'est monstrueusement lâche !

LA GUERRE AVEC LA CHINE

Le *National* publie la note suivante :

Nous tenons de source certaine :

1° Qu'aucune négociation diplomatique ne sera poursuivie ni à Londres ni à Shanghaï tant que les nouveaux renforts n'auront point été expédiés au Tonkin et en Chine ;

2° Qu'aucune opération de guerre n'aura lieu, tant que ces mêmes renforts ne seront point arrivés à destination.

Ces intentions ressortent clairement des communications échangées ces temps derniers entre le gouvernement, MM. Waddington, Patenôtre et le général Brière de l'Isle.

Les renforts

On dit le gouvernement décidé à envoyer immédiatement des renforts considérables au Tonkin. Il serait question de quinze mille hommes. Pourtant ce chiffre ne peut pas encore être pris comme définitif, étant donné les difficultés que le président du conseil rencontre du côté du général Campenon.

D'après les dernières informations parvenues au gouvernement, on aurait la certitude que les Chinois ne désirent pas la paix et que, bien au contraire, ils continueront les hostilités pendant tout l'hiver.

Au printemps, on verra la marche qu'il sera nécessaire de suivre. On se dirigera soit sur Canton, soit sur le Petchili, à moins pourtant que les Chinois n'acceptent, à cette époque, les conditions de notre gouvernement.

Les atrocités chinoises

Voici, à propos de l'affaire de Bac-Lé, un récit du correspondant du *Mercury* à Tien-Tsin, que nous traduisons *in extenso*

« Tien-Tsin, le 6 octobre.

» Un courrier vient d'arriver avec une lettre de Pen-Yulin (c'est le général qui commande à Canton) et les trophées conquis à Kuang-Yin-Chuan (Bac-Lé), le 24 juin dernier.

» Il y a des drapeaux, des sabres, une paire d'épaulettes et des vêtements galonnés indiquant les grades des officiers. J'entends dire que trois officiers français ont été pris vivants, et qu'on leur a fait endurer les tortures les plus horribles. On m'assure qu'on les a portés dans des cages de poste en poste pendant plusieurs jours et finalement saignés à blanc.

» Leur sang aurait été recueilli avec soin, mélangé avec du samshu (eau-de-vie de riz), et les commandants l'ont distribué à leurs soldats. Les corps de ces infortunés ont été ensuite coupés en morceaux, les cœurs revenant aux officiers et les autres parties aux soldats, qui les ont mangées.

» Les trophées ont été inspectés par Li-Hong-Tchang ce matin, et la liste a été reconnue exacte. Ils vont partir demain pour Pékin. »

Il est inutile de rappeler qu'aucun officier n'a été fait prisonnier à Bac-Lé; mais, comme plusieurs hommes ont disparu, il est possible que leurs cadavres aient été traités comme il est dit plus haut et que les atrocités dont se vantent les Chinois aient un fond de vérité.

REVUE DE LA PRESSE

Le vote des crédits

On pourrait résumer l'attitude de la presse intransigeante au sujet de la discussion sur les affaires du Tonkin par ces paroles de l'*Intransigeant :*

La Chambre infâme a voté hier les crédits demandés par le Tonkinois.

Un ordre du jour pur et simple impliquant un blâme contre le ministère a été repoussé.

On doit voter aujourd'hui sur l'ordre du jour des mamelucks, que présentera Spuller.

De même, pour la pensée de la presse ministérielle, peut-on citer la *République française*, qui dit :

L'attitude de la majorité dans la séance d'hier et dans les deux séances précédentes a été vraiment excellente.

Le comte de Paris dans notre guerre civile

C'est le titre sous lequel le *New-York-Herald* du 17, qui vient de nous parvenir, relève, avec une grande vigueur, et, ce qui vaut mieux encore, par des arguments sans réplique, la campagne sans cesse entreprise contre monsieur le comte de Paris.

Mais traduisons mot à mot :

Un racontar bien extraordinaire relatif aux états de service du comte de Paris pendant notre guerre civile vient de faire le tour des journaux de Paris et de Vienne. D'après ce qui résulterait d'une lettre écrite par « un général américain » à « un de ses amis de Paris », le comte de Paris aurait laissé tomber en captivité de guerre le « régiment qu'il commandait », tandis que lui, le colonel, serait rentré au camp sain et sauf, et sans se soucier le moins du monde de son infortuné régiment.

On affirme, en outre, que le comte de Paris, invité par des officiers américains à s'expliquer, se serait enfermé dans un mutisme mystérieux, et que même un « mot grave », prononcé à ce propos, ne l'aurait pas décidé à sortir de cette attitude. Cependant, quelques jours plus tard, le comte de Paris, toujours d'après la même légende, aurait donné sa démission.

Cette absurde histoire porte visiblement l'empreinte du mensonge. D'abord, c'est un fait connu de tout le monde que le comte de Paris, durant sa carrière militaire dans notre pays, n'a jamais commandé un régiment.

Le seul grade qui lui fût conféré était celui de « capitaine et aide de camp surnuméraire aux volontaires des Etats-Unis ».

A ce titre de capitaine et aide-de-camp, il figure dans les listes de l'armée, en 1862, et en cette qualité il a, de même que son frère cadet le duc de Chartres, servi avec honneur et distinction dans l'état-major du général Mac Clellan. Du reste, des rapports officiels, conservés aux archives du Ministère de la guerre et dans les bibliothèques publiques du pays, rendent hommage au zèle et à l'intelligence « prouvés par le capitaine L.-P.-A. d'Orléans dans l'accomplissement de toutes les fonctions qui lui furent confiées. »

Certes, il est absolument impossible qu'un incident pareil à celui dont parle « un général américain », et qui a été divulgué à Paris et à Vienne, ait jamais eu lieu. Dans notre pays, une invention aussi grossière ne saurait tromper un instant la crédulité de personne.

Peut-être, n'en est-il pas de même en Europe. Le sentiment d'équité, qui est propre aux Américains, exige donc que le *Herald* oppose, une fois pour toutes, un démenti formel et catégorique à cette impuissante tentative de ternir l'honneur d'un brave et chevaleresque Français, qui, imitant l'exemple de Lafayette, est venu combattre, le sabre au poing, pour la liberté constitutionnelle de l'Amérique et qui, depuis, a consacré des années de labeur patient à la tâche qu'il s'était imposée lui-même, de livrer à la postérité une histoire — dans le sens le plus large et le plus élevé du terme — de notre grande lutte civile.

Comme l'ont dit tous les journaux simplement impartiaux : « la parole est aux Américains. » — Eh bien ! voilà comment s'expriment les Américains.

Le drame du Palais-de-Justice

La *Gazette des Tribunaux* a publié, hier, au sujet de ce drame, un article très sagement pensé et que nous n'hésitons pas à reproduire :

Depuis quelques années, nos mœurs éprouvent de profondes modifications. Au lieu de rester celles d'une nation civilisée, elles tendent à se rapprocher de la barbarie.

On se fait justice soi-même, on se laisse entraîner, par des sentiments de vengeance, à commettre les actes les plus criminels. On donne la mort à l'homme dont on croit avoir à se plaindre, et si l'on n'attente pas à son existence, on cherche à lui faire subir les plus horribles mutilations. On se sert tantôt du revolver, tantôt du vitriol. L'an dernier, c'est un officier ministériel qui est attaqué dans son cabinet. Aujourd'hui, c'est en plein Palais de Justice qu'un homme est assassiné.

Il n'y a donc plus de justice sociale ? On n'a donc plus confiance ni dans les tribunaux ni dans le jury ? Les lois ne sont donc plus appliquées ? Il faut bien le reconnaître, la répression s'affaiblit chaque jour. Tous les pouvoirs publics sont responsables de cet affaiblissement. L'autorité n'est plus respectée. Et de fréquentes défaillances se rencontrent chez ceux qui en sont dépositaires.

Le jury hésite à remplir son devoir. Il ne se sent soutenu ni par l'autorité, ni par le sentiment public. Il est disposé à toutes les indulgences, et il semble admettre que tout accusé qui a agi sous l'empire d'une passion est excusable et doit être acquitté. Comme si l'homme ne devait pas dominer ses passions et comme s'il ne devait pas être responsable des actes criminels qu'elles lui font commettre.

La faiblesse du jury n'est pas spontanée de la part des citoyens qui sont appelés à le composer. Elle est le reflet de l'état moral de la nation. Est-ce le signe d'une rapide décadence ? Les pouvoirs publics ne devraient-ils pas chercher un remède contre cet affaissement qui semble se produire dans la société ? Peuvent-ils laisser douter de la justice sociale ?

On en doute. On ne croit plus à cette justice, puisqu'on cherche à se protéger soi-même contre le manque de justice. Du moins, c'est ce que disent, c'est l'excuse qu'invoquent ceux qui se vengent eux-mêmes.

Sommes-nous destinés à voir se généraliser chez nous des actes de sauvagerie qu'on ne rencontre que dans les pays où la société n'est pas organisée et où l'autorité publique n'existe pas.

Les crimes qui se commettent depuis quelques années doivent appeler la plus sérieuse attention de la société sur son état moral. Ce sont des symptômes que le gouvernement ne doit pas négliger et qui lui indiquent que l'existence de la société est sérieusement menacée. C'est à lui à aviser. Il faut que l'autorité s'affirme, qu'elle reprenne confiance en elle-même pour inspirer confiance aux citoyens.

Il faut faire connaître à l'individu ses devoirs envers la société. Il faut exiger qu'il s'y conforme et ne jamais tolérer qu'il s'en écarte. Pardessus toute chose il faut qu'il comprenne que son premier devoir envers les autres membres de la nation est de respecter leurs droits et leur liberté, et qu'on n'est jamais excusable de céder à ses passions. Il faut réagir contre les mœurs qui tendent à accréditer cette erreur que la passion peut être une excuse pour le crime.

Ce n'est que lorsque ce sentiment aura pénétré dans les esprits qu'on pourra voir diminuer les crimes, dont le nombre toujours croissant est bien fait pour inspirer l'effroi et l'inquiétude sur le sort de la société.

Une lettre de M. de Cassagnac

Notons sur le même sujet une lettre de M. Paul de Cassagnac que publie aujourd'hui le *Matin*. L'éloquent député du Gers prend chaleureusement la défense de Mme Clovis Hugues. Le passage suivant, que nous citons à titre de curiosité, pourra donner une idée de la lettre entière, laquelle est fort longue :

Elle n'aurait pas dû tuer, disent quelques-uns, car la loi l'avait déjà couverte.

Oui, deux ans de prison, c'est quelque chose. Mais est-ce assez pour payer l'honneur de votre mère, de votre femme, de votre fille ? Répondez, vous qui me lisez !

C'est comme si vous me disiez que les quelques francs d'amende que le tribunal inflige à celui qui vous traite de lâche ou vous crache au visage, sont une sanction suffisante.

Je ne veux pas attaquer nos lois et leur impuissance à protéger l'honneur dans ce qu'il a de plus délicat, de plus sacré.

Je ne veux pas établir que c'est une bonne chose de se faire justice à soi-même, car en pareil cas on risque toujours de dépasser la mesure et de se la faire trop large.

Mais dans cette circonstance, il n'y a pas d'hésitation, il n'y a pas de doute et, encore une fois, cette jeune femme a bien fait.

Et je comprends l'orgueil du mari, je partage sa folle approbation, ses inconscientes et enthousiastes félicitations devant le moribond, au milieu de cette mare de sang.

Ne lui avait-on pas dit qu'étant jeune fille, la femme qui porte son nom avait failli ?

Il ne le croyait pas, mais êtes-vous certain que, par moment, il ne lui soit pas arrivé, dans les jours où l'homme est faible, de se dire : « Si c'était vrai ? »

On repousse la question horrible, et malgré soi, ce point d'interrogation surgit à votre pensée, sombre, sinistre comme le gibet auquel il ressemble.

Eh bien ! cette jeune femme comprenait, savait que c'était à elle seule qu'il appartenait de dissiper ce fantôme, ce spectre qui s'appelle le doute et qui vient s'asseoir au chevet de l'homme aimé, avec un rire silencieux et cruel, au moment où l'on s'y attend le moins.

Et alors, avec la fumée de son revolver, elle l'a mis en fuite à tout jamais.

On dit qu'aussitôt, ce mari a fiévreusement embrassé sa femme, sa femme qu'il adore.

Je le répète, je comprends cela. — c'était pour lui toute une vie nouvelle, c'était la fin d'un épouvantable cauchemar, c'était le réveil du bonheur conjugal, tranquille et souriant.

Que me fait ce mourant ?

C'est le corps d'un assassin, d'un assassin de l'honneur, d'un voleur de vertu.

Et le meurtrier, c'était lui.

Il fallait une leçon à ces écumeurs de foyer nuptial.

Elle est donnée.

TRICOCHE & CACOLET

Un certain nombre de nos confrères ont commencé une campagne contre les *Agences de renseignements*, véritables agences politiques, qui ne sont le plus souvent que des agences de *chantage*.

Ils ont raison, et toute la presse s'y associera comme nous nous y associons en ce moment.

Cette basse industrie n'est pas nouvelle, mais au début elle avait un tout autre caractère.

Sous le nom de bureau de renseignements, agence commerciale, il s'est fondé, il y a plus d'un demi-siècle, deux ou trois agences où l'on trouvait des renseignements sur la solvabilité, le passé des maisons de commerce.

Chaque raison sociale avait son casier, et les meilleures agences étaient celles qui possédaient le *répertoire* le plus complet. Ces agences existent toujours.

Ce répertoire est formé à l'aide des journaux judiciaires, des décisions des tribunaux de commerce, des conseils des prud'hommes, etc.

Un négociant dépose son bilan ; aussitôt son nom est inscrit au répertoire, une fiche lui est consacrée, et son affaire est suivie de point en point.

Voilà l'origine, à Paris et à Londres, de toutes les agences Tricoche, Cacolet et Cie.

Ces bureaux de renseignements commerciaux avaient donc leur utilité, puisqu'ils mettaient en garde contre des agissements frauduleux.

Les agences Tricoche, Cacolet et Cie sont toutes plus ou moins immorales.

Elles ne servent que des passions ou des intérêts inavouables.

On a dit qu'après avoir passé quelques heures devant un tapis vert, un homme cessait d'être honnête.

On peut dire que, si disposé que soit un agent, un indicateur d'agence privée à rester vrai, impartial et loyal, il arrivera forcément une heure, un cas où il se résignera à des capitulations de conscience, sans compter qu'il peut être trompé : par celui-ci involontairement, par celui-là, avec connaissance de cause.

Encore parlons-nous ici des maisons qui se targuent d'honorabilité.

Quant aux autres, nous le répétons, ce sont des agences de *chantage*, qui emploient tous les moyens pour arracher aux gens des subsides qui ressemblent à des vols : intimidations, calomnies, tout leur est bon.

A leur *cabinet* d'informations, il est de ces agences — celles-là tenues en partie par des femmes — qui joignent des *cabinets* particuliers, exercent le proxénétisme et même s'intitulent *agences matrimoniales*.

Tout ce personnel interlope ne saurait être trop montré au doigt, trop flétri ; tous ces établissements où le déshonneur des familles se marchande comme se débat le tarif d'un mauvais lieu ne sauraient être trop hautement désignés au mépris public.

Mais comment les proscrire, comment arriver légalement à la fermeture de ces maisons de tolérance d'une nouvelle espèce ?

Nous ne le voyons pas.

Le préfet de police est incompétent, et une ordonnance émanant de ce fonctionnaire serait nulle et non avenue.

Une loi ?

Qui oserait la demander ?

Il n'y a qu'un moyen, non pas de faire fermer les agences, mais d'en rendre le fonctionnement plus correct, c'est de frapper le plus rigoureusement possible celles qui seraient convaincues de diffamation, de calomnie, de chantage, d'avoir porté le trouble dans les familles, etc.

Ce sont là des délits caractérisés ; mais combien d'honnêtes gens auront le courage de porter plainte contre un de ces bandits de cabinet! Quelle mère exposera la réputation de sa fille aux scandales d'un procès? quel fils voudra voir le nom de sa mère mêlé à de semblables débats! .

NOUVELLES DU JOUR

Un projet chimérique

Paris, 28 novembre. — M. Deninrouze a déposé une curieuse proposition tendant à la création de quatre prix de 5000 fr. à décerner par l'académie des sciences au meilleur mémoire sur :

1° Les moyens pratiques de produire promptement, économiquement et par grande quantité ces *composés azotés*, qui constituent les principes essentiels de la plupart des engrais.

2° Les moyens pratiques d'effectuer assez économiquement pour les ouvriers des villes, la production à domicile, d'une petite force motrice équivalant à celle d'un apprenti, d'une femme, d'un ou plusieurs manœuvres.

3° Les moyens pratiques d'effectuer assez économiquement pour les agriculteurs, la production de petites machines ou sources de force susceptibles de créer aux champs un travail équivalent à celui d'un homme, d'un cheval ou d'une paire de bœufs.

4° Les moyens pratiques de produire au prix des métaux usuels l'aluminium, dont le minerai, qui est l'argile, pourrait être facilement extrait du sol des champs, où il se trouve un peu partout.

Le conseil général de la Seine

Paris, 28 novembre. — Le conseil général de la Seine a refusé de voter un crédit de 200.000 francs pour l'ameublement de l'appartement du préfet de la Seine.

Les catholiques Vendéens

La Roche-sur-Yon, 28 novembre. — La réunion privée catholique qui a eu lieu hier a été présidée par M. de La Bassetière, député. M. de Belcastel, ancien sénateur, et l'évêque de Luçon ont pris la parole. Ils ont fait la critique du gouvernement actuel et l'éloge de la royauté catholique.

La neutralité scolaire

La Roche-sur-Yon, 26 novembre. — La sœur directrice de l'école maternelle de Sainte-Hermine vient d'être condamnée à 5 francs d'amende par le tribunal pour avoir ouvert la classe avant le délai légal. Le tribunal a reconnu sa bonne foi et son but uniquement charitable. Elle avait été autorisée par le maire à cause des grandes manœuvres et des vendanges. L'inspecteur l'a fait menacer de prison, prétendant qu'elle est en cas de récidive, parce qu'après le jugement du tribunal, qui ne parle pas de la fermeture de l'école, elle a continué à faire la classe.

A la salle de la Redoute

Paris, 28 novembre. — Une réunion anarchiste a été tenue ce soir dans la salle de la Redoute. Cette réunion avait, d'après les affiches, pour but d'organiser un grand meeting. Il n'a nullement été question de cela, mais on s'est en revanche fort occupé de la presse et des journalistes que l'on a accusés de faire tous partie de la police. Il faut, en conséquence, suivant une motion, les exécuter et les enduire de goudron pour mieux brûler.

Le *Cri du Peuple* et la *France* ont particulièrement été malmenés.

Les agents de sûreté ont arrêté le citoyen Montant au moment où il se rendait à la réunion.

On a arrêté aussi ce matin Leboucher et Druelle, sans aucun incident.

Nouvelles arrestations d'anarchistes

Paris, 28 novembre. — La série des arrestations motivées par le meeting de la salle Lévis continue : on a arrêté ce matin Druelle, qui avait lu et fait voter l'ordre du jour invitant les travailleurs « à prendre ce qui leur était nécessaire pour vivre » dans les magasins remplis de produits créés par eux. Leboucher a été également arrêté; il avait poussé les ouvriers à prendre du pain et des vêtements.

Condamnation de Mercier

Paris, 28 novembre. — La 9e chambre correctionnelle a jugé aujourd'hui Louis-Zacharie Mercier, reporter au *Cri du Peuple*, un des manifestants de dimanche, dont l'affaire avait été ajournée sur la demande de Me Millerand, son défenseur. Mercier était prévenu d'avoir, au milieu de la bagarre, crié : « Vive la Révolution sociale! Sales roussins! sales sergots! à bas! »

Deux inspecteurs de la sûreté ont confirmé les faits de la prévention. Deux amis du prévenu ont, au contraire, déclaré qu'on ne pouvait relever aucun cri injurieux à son encontre.

Détail qui a été remarqué. Ces deux derniers témoins ont prêté serment en affectant de lever la main non vers le Christ, mais vers le buste de la République qui décore la salle d'audience. Mercier a été condamné à quinze jours de prison.

L'Autriche protectionniste

Vienne, 28 novembre. — On annonce que le gouvernement autrichien est décidé, au cas où la France élèverait ses droits d'entrée sur les céréales à modifier son tarif douanier de façon à sauvegarder les intérêts de la Monarchie. Le cabinet de Vienne a informé l'ambassadeur de France de ses intentions. Le gouvernement hongrois a invité le gouvernement autrichien à s'entendre avec lui, dès que les mesures projetées en France seraient réalisées.

Le rétablissement des jeux en Hollande

La Haye, 28 novembre. — Le gouvernement hollandais vient de saisir les Etats généraux d'un projet de loi réglant à nouveau l'organisation des loteries de l'Etat, de façon qu'elles rapportent 661,400 florins au Trésor, au lieu de 473,000, chiffre actuel. Dans l'exposé des motifs, le ministre des finances défend le principe des loteries contre les vives attaques dont il est depuis quelque temps l'objet aux Pays-Bas.

Il soutient que la passion du jeu, tout en étant un mal social, ne disparaîtrait pas avec la suppression des loteries de l'Etat; elle irait simplement chercher un aliment à l'étranger, qui profiterait de l'esprit de spéculation des Hollandais, au détriment du Trésor des Pays-Bas.

Les quarantaines au Brésil

Rio de Janeiro, 27 novembre. — Le Brésil persiste à maintenir les mesures injustifiables qu'il a prises contre les provenances françaises. Ne sont exceptés que les arrivages partis de France avant le 5 novembre. Par une inconséquence rare, le Brésil admet les navires anglais partis des ports de France après cette date. De nouvelles réclamations vont être adressées par le ministre des affaires étrangères au gouvernement brésilien.

Nouvelles d'Espagne

Madrid, 28 novembre. — A l'occasion de la fête du Roi, une grande réception et un banquet de 120 couverts a eu lieu ce soir au palais. Les étudiants qui ont signé le manifeste seront déférés devant les tribunaux.

La démission du doyen de la faculté de médecine n'est pas acceptée.

Les lazarets sont supprimés.

BRASSERIE ET MALTERIE

Paris, 28 novembre. — Une délégation des malteurs du Nord a été reçue aujourd'hui par M. le président de la commission des tarifs.

Cette délégation était composée de MM. Ficheux, Bouchard et Quilliacq.

Les délégués ont exposé que le droit de 3 francs proposé sur les orges aurait pour effet d'intervertir les conditions de leur industrie et de constituer une protection au profit des malteurs belges.

Actuellement, l'orge malté entre en France en franchise de tout droit.

L'Allemagne, qui a un droit d'entrée de 62 centimes sur l'orge, a établi un droit de fr. 1.50 sur le malté.

Il faut 100 kilog. d'orge pour produire 80 kilog. de malté.

Les délégués ont demandé à être entendus par la commission.

Ils demandent ou le maintien du *statu quo* en ce qui concerne le droit d'entrée sur les orges étrangers, ou, si l'on établit un droit sur l'orge, un droit corrélatif sur le malt, avec drawback, pour maintenir à nos fabricants français leurs facilités d'exportation.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Suite de la séance du vendredi 28 novembre 1884.

Présidence de M. BRISSON

Le budget de 1885

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de 1885.

M. de Soubeyran estime que la commission n'a pas réalisé les réformes qu'elle avait en vue. L'orateur constate que le budget est en déficit. Il critique les budgets des différents ministères et demande au gouvernement une politique financière franche. — La discussion générale est close.

PRÉSIDENCE DE M. FLOQUET

M. Floquet remplace M. Brisson au fauteuil de la présidence.

La Chambre adopte le chapitre 1er du budget, et, après quelques observatons de M. Raoul-Duval, met en tête de l'ordre du jour de demain la loi sur élections sénatoriales.

La séance est levée à 5 heures.

Comice agricole de l'arrondissement de Lille

Séance du 19 novembre 1884

La séance s'ouvre à onze heures et demie, sous la présidence de M. Baucarne-Leroux.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal de la séance précédente; cette lecture soulève quelques observations de M. Tripier, trésorier, à propos du matériel du laboratoire de la station agronomique, de MM. Hellin et Desrousseaux, sur les procédés de démariage des betteraves.

La correspondance comprend :

1° Une circulaire de la préfecture demandant le compte-rendu des opérations du comice de Lille pendant l'année 1884 et le projet de budget pour 1885.

2° Une lettre de M. Sauvage, président de la société des architectes du Nord, accusant réception des nos 7, 8 et 9 de nos archives ;

3° Une lettre de M. Ladureau, dans laquelle cet éminent chimiste donne sa démission de membre titulaire, demande le titre de membre honoraire, et réclame de plus le paiement par le comice des frais de publication de son rapport sur le laboratoire de la station agronomique du Nord.

Sur l'avis du comice, M. le président décide que le secrétaire écrira à M. Ladureau qu'il n'est pas possible de lui donner satisfaction. Sont seuls membres honoraires, le préfet, le général commandant le corps d'armée, le maire, le doyen-archiprêtre de Saint-Maurice. M. Ladureau sera nommé membre correspondant, s'il le désire. Quant à son rapport sur la station, son travail est une œuvre purement personnelle qui a soulevé les protestations unanimes du comice, les procès-verbaux des dernières séances en font foi ; M. Ladureau aura donc à en supporter seul les dépenses.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. Baucarne-Leroux dit que le comice est cruellement éprouvé cette année ; après la mort de M. Colette, les décès de M. Desmoutiers et de M. Lesage-Lœillet dans une même semaine. M. Desmoutiers, membre fondateur et ancien vice-président du comice, s'était fait aimer de tous tant par son caractère affable et conciliant que par ses grandes connaissances agricoles. M. Lesage-Lœillet a pris une grande part à toutes nos expositions d'agriculture, c'était un membre assidu et dévoué. Le bureau du comice enverra des délégations aux obsèques de nos deux regrettés confrères.

M. Duberdiard, chimiste à Lille, est nommé membre du comice.

M. le président donne ensuite la parole à M. Vallet-Roxez pour qu'il continue ses communications sur les engrais à choisir *en vue de produire de la bonne betterave*. Cette communication est une véritable conférence dans laquelle le vice-président joint, à l'énumération de faits acquis, des idées neuves et personnelles qui pourront rendre de grands services à la culture